



Quels déchets composter ?



Menu



En principe, tous les déchets organiques peuvent être compostés. Mais les exceptions existent, **attention...**

OUI

Les déchets de cuisine :

épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas, coquilles d'œufs concassés, marc de café et son filtre, pain rassis...

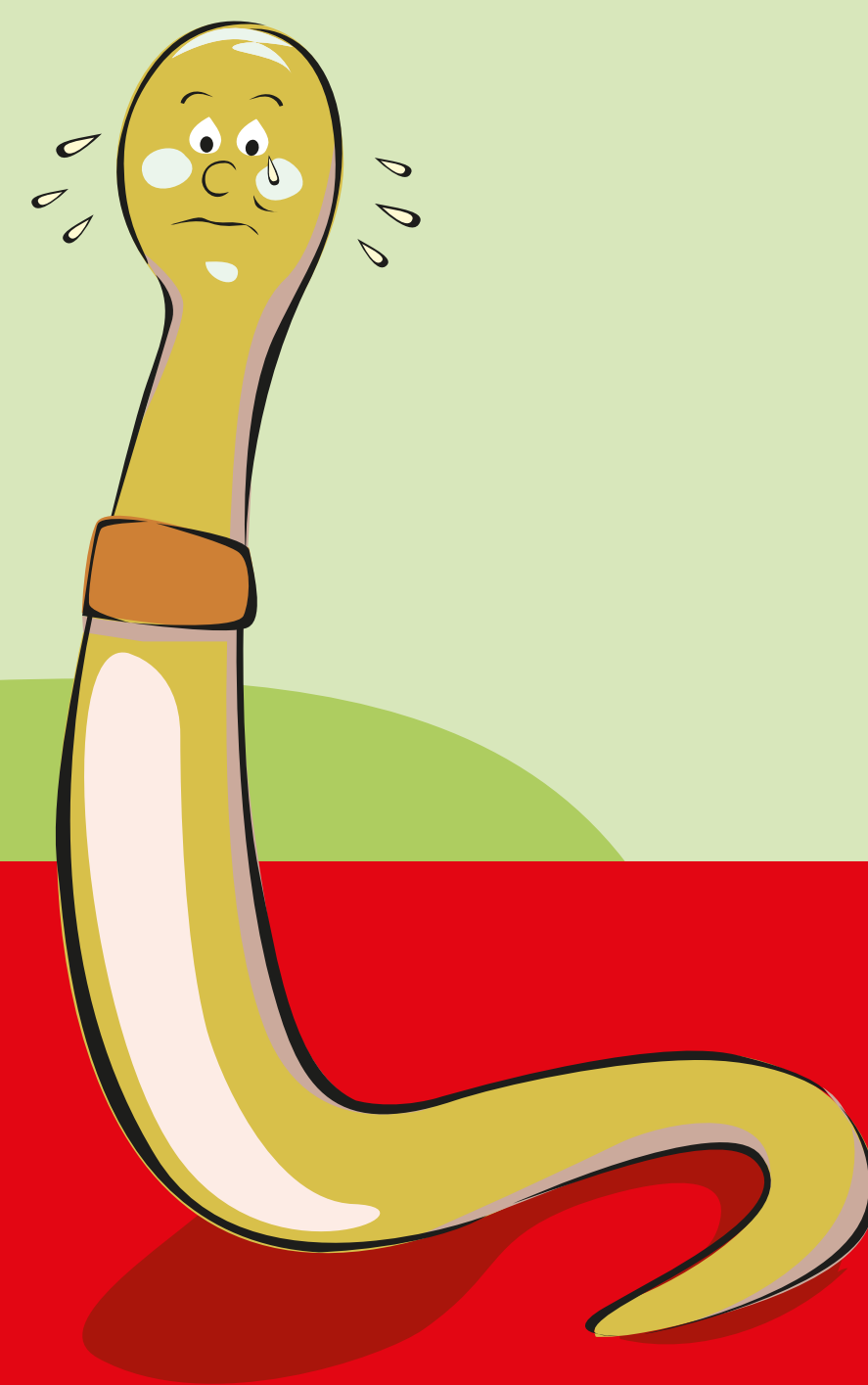
Les déchets de jardin :

fanés de légumes, fleurs et plantes fanées, «mauvaises herbes» non grainées, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies broyées...

Autres déchets non traités :

mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois (en quantités modérées), sciure et copeaux de bois, fumier, paille, foin...

NON



Les tailles de thuyas, lauriers et résineux, les trognons de choux, les pelures d'agrumes, la terre, les coquilles d'huîtres, les restes de viande et de poisson, les végétaux traités chimiquement, les plantes malades, les papiers et cartons imprimés, les litières d'animaux, les balayures et poussières d'aspirateur, ...